



## Il faut des critères européens qui permettront encore de travailler sous statut d'indépendant.

Bruxelles, 30 août 2023

**Projet de directive sur les travailleurs de plates-formes : les représentants du secteur mettent en garde contre l'absence de règles permettant d'aller en appel contre la requalification de la nature de la relation de travail. Il faut éviter que cette directive requalifie sans plus tous les indépendants comme des travailleurs salariés, ce qui serait préjudiciable pour les PME et les travailleurs indépendants.**

L'IRU, HOTREC et CEEMET - représentants des transporteurs routiers, de l'hôtellerie et du secteur des industries métallurgiques et technologiques – demandent au législateur européen de prévoir la possibilité de recours contre la requalification de la relation de travail, dans son projet de directive. Ils font référence à l'approche plus réaliste du Conseil européen (que la Commission européenne et le Parlement européen) car il demande cette possibilité de recours au niveau national.

**Raluca Marian, Directeur de la défense des intérêts de l'UE à l'IRU**, a déclaré : " Tout travail d'un individu via une plate-forme ne devrait pas nécessairement être classé comme une relation d'emploi.

"L'Europe devrait aussi fixer des règles pour l'étape suivante, c'est-à-dire lorsque la relation a été requalifiée de relation de travail salarié, sinon on décourage tout travail avec de «vrais» travailleurs indépendants. "

"Le travail sous statut d'indépendant existe dans l'UE depuis sa création et ce dans le respect des législations nationales. Il n'y a aucune raison d'abolir ce modèle simplement parce que certains acteurs du marché ont abusé du système. Ceux-ci devraient appliquer le système correctement et ne pas en abuser à leur avantage, au détriment de tous les autres", a-t-elle ajouté.

## Solution sectorielle

Il est indispensable de maintenir dans la directive, la possibilité de travailler avec des indépendants et de garantir une sécurité juridique : l'IRU, HOTREC et CEEMET invitent les négociateurs européens à suivre l'approche du Conseil européen.

Ainsi, les négociateurs européens devraient prévoir la possibilité de recours, au niveau national, contre la reclassification en tant que salarié ou d'indépendant. Il faut éviter que les plateformes qui font appel à de « vrais » indépendants se voient simplement requalifiés d'employeurs, même si elles ont toujours respecté la législation nationale ou les conventions collectives.

"Nous comptons sur les négociateurs afin qu'ils proposent un texte plus équilibré, car les nouvelles obligations détermineront la nature des relations de travail dans toute l'UE. Il est essentiel de maintenir la possibilité de faire appel à des travailleurs indépendants en Europe tout en évitant les complications juridiques inutiles qui pénaliseraient les véritables indépendants, les plateformes et les gouvernements des États membres", a conclu Raluca Marian.

---

## Note aux éditeurs

### About IRU

IRU is the world road transport organisation, helping connect societies with safe, efficient and green mobility and logistics. As the voice of more than 3.5 million companies operating road and multimodal transport services in all global regions, IRU helps keep the world in motion. [iru.org](http://iru.org)

### Press contact

Carla Travagnin

[carla.travagnin@iru.org](mailto:carla.travagnin@iru.org)

Tel: **+32 492 97 70 96**



IRU  
71 Avenue de Cortenbergh  
1000 Brussels  
Belgium